



DES NOUVELLES DE CHARLES DON FLORES



Charles Don Flores avec sa famille

Américain d'origine mexicaine accusé d'avoir volé puis tué une sexagénaire blanche, Charles Don Flores a été condamné à la peine capitale par l'État du Texas à l'issue d'un procès bâclé, en avril 1999. Il correspond depuis de nombreuses années avec le groupe ACAT de Thonon.

Charles Flores n'a de cesse de clamer son innocence, de dénoncer la difficulté pour les accusés aux faibles ressources d'avoir accès à une représentation juridique efficace et équitable. Sa situation est emblématique d'une majorité de condamnés à mort aux Etats-Unis. En effet, les procureurs, en charge de l'accusation, enquêtent uniquement pour démontrer la culpabilité de l'accusé. Ils ont pour cela des moyens illimités. Face à eux, les accusés les plus pauvres doivent s'en remettre à des avocats commis d'office, souvent très mal payés, qui ne sont pas toujours spécialisés en droit pénal et encore moins en procès avec réquisition de peine de mort. Dans ces conditions, il est également difficile de payer des enquêteurs privés et des experts susceptibles de mettre à mal la version de l'accusation, voire de prouver l'innocence du prévenu.

Au procès, la défense de Charles a été assurée par un avocat commis d'office qui n'a même pas fait le minimum. Il n'a pas tenté de mettre à mal le seul témoignage à charge, pourtant obtenu sous hypnose par les policiers, ce qui a conduit le jury à déclarer Charles coupable. Cet avocat n'a pas non plus permis que des experts et des membres de la famille de Charles témoignent de circonstances atténuantes et dressent un tableau plus humain de Charles, si bien que le jury a prononcé une sentence de mort. Pour son premier appel au niveau de l'État, ses deux avocats commis d'office (dont l'un d'eux a depuis été radié du barreau) n'ont jamais mené de contre-enquête sérieuse. Tout cela a beaucoup compromis ses appels suivants, et notamment le recours en *habeas corpus* au niveau fédéral. Trop peu de preuves ont été collectées et préservées.



Ses nouveaux avocats nommés par la cour fédérale de District avaient déposé une revendication d'assistance inefficace d'un avocat (IAC) à l'encontre de ses premiers avocats commis d'office, mais la cour a rejeté cet appel en juillet 2015, jugeant les arguments insuffisants et irrecevables. A présent Charles Flores est représenté par une avocate spécialisée dans la défense des condamnés à mort indigents au Texas, Gretchen Sween. Elle a commencé, *pro bono*, juste après qu'il ait obtenu un sursis à son exécution programmée le 2 juin 2016. En mai 2020, la cour d'appel du Texas a rejeté son recours concernant le témoignage à charge obtenu sous hypnose. Gretchen et Charles ont donc décidé de faire appel devant la Cour suprême ce 2 octobre 2020. Gretchen a été nommée pour le représenter. Très impliquée sur le dossier, elle relève néanmoins les faibles moyens mis à sa disposition pour faire appel à des enquêteurs privés ou à des experts. Or, ces ressources sont indispensables afin d'obtenir l'ouverture d'un nouveau procès sur la base d'éléments qui n'ont encore jamais été examinées par aucun tribunal jusqu'ici.

En attendant, Gretchen Sween, dont le témoignage sera à retrouver prochainement en ligne sur le site de l'ACAT à l'occasion du 10 octobre, tient à adresser ces mots aux militants : « *Je vous remercie très sincèrement pour le travail extrêmement important que votre organisation accomplit pour rendre le monde plus juste.* »

L'ACAT s'est mobilisée à plusieurs reprises pour Charles, en soutien à la parution de ses deux livres témoignages ou encore lors de l'annonce de sa première date d'exécution le 2 juin 2016.

Par Anne Boucher, Responsable du programme et du plaidoyer Amériques de l'ACAT

Biographie de Charles Don Flores

[Je vous écris du couloir de la mort](#), Riveneuve éditions, 2015, 20 €

Avec la collaboration de Christophe Naud, adhérent à l'Acac et correspondant depuis 2001 de Charles Flores.

[Mon combat dans le couloir de la mort](#), Riveneuve éditions 20,50€